

NOTE D'INFORMATION N°25/2020

La Défense, le 26 juin 2020

Objet : Plan déconfinement - phase 3

Suite aux annonces du Gouvernement sur la reprise d'activité et la parution du nouveau protocole de déconfinement national, la direction en collaboration avec les membres du CSE lors de la séance du 26 juin 2020 a modifié la plan de deconfinement.

Vous trouvez ci joint le nouveau plan.

En accord avec le nouveau plan de déconfinement national, le télétravail n'est plus la norme mais il reste une solution à privilégier dans le cadre d'un retour progressif à une activité présentielle, y compris alternée.

Vous trouverez dessous les principales évolutions liées à la phase 3 du déconfinement :

1. Télétravail et retour sur site :

Comme évoqué dans la note d'information 24/2020 du 15 juin, durant la **3ème phase**, du **6 juillet au 28 août**, la direction a souhaité augmenter le présentiel sur site, **avec une présence OBLIGATOIRE de 2 jours** :

- Travail en présentiel obligatoire sur site minimum 2 jours par semaine, **par volontariat au delà**
- Présentiel obligatoire le jeudi
- Télétravail de maximum 3 jours par semaine

Pour faciliter l'organisation RH et services généraux, les **jours de présence devront être identiques d'une semaine sur l'autre**, sous réserve d'aménagements ponctuels.

2. Distanciation sociale et effectif maximum autorisé :

Les effectifs maxima autorisés dans certaines salles sont révisés du fait de leur superficie, l'obligation de distanciation sociale ayant été revue à 1m.

Ainsi :

- Salle réunion : 14 personnes
- Salle reunion Assuratome 4 personnes
- Cafétéria : 4 personnes
- Sas des toilettes : 2 personnes

L'information de l'effectif maximum autorisé par panneau d'affichage sur chaque porte sera mise à jour.

3. Sens de circulation :

Le sens de circulation pour l'entrée dans les locaux perdure.

Celui dans locaux et dans la c  f  t  ria est d  srmais abandonn  .

4. Personnes vuln  rables

Les salari  s les plus vuln  rables devront rester confin  s chez eux et poursuivront le t  l  travail sur la base des pr  conisations gouvernementales.

Les collaborateurs informeront leur manager de leur situation de vuln  rabilit   et communiqueront une attestation du m  decin pr  voyant une dur  e limit  e. L'entreprise transmettra l'attestation au M  decin du travail pour appr  ciation.

En pi  ce jointe du plan de d  confinement, vous trouverez des annexes compl  mentaires traitants des sujets suivants :

Annexe 2 : graphiques compl  mentaires : niveaux de protection et port du masque

Annexe 6 : fiche des personnes vuln  rables covid 19

Annexe 7: rappel des bonnes postures devant l'  cran

Annexe 8 : rappel des gestes barri  res

Les gestes barri  res ont un r  le essentiel pour r  duire au maximum le risque en supprimant les circonstances d'exposition. Ils doivent   tre la r  gle chaque fois que possible ; **nous vous demandons la plus grande vigilance quant    leur respect.**

Le service RH se tient    votre disposition pour toute information compl  mentaire.

Ga  lle BONTET
Ressources HUMAINES

